Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_097-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 29 juin 2026
Délibération D26-097

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Sandrine Delory

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) et proposition de commissaires membres

Rapporteur : Joëlle Huon

À l'issue des dernières élections communautaires, un nouvel organe délibérant vient de prendre ses fonctions au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).
Conformément au 1 de l'article 1650A du code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein d roit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI. Cette commission est composée :

- du président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organ e délibérant.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_097-DE

La commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.
Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base de la liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres et présentée ci-dessous :

COMMUNE	Commissaires titulaires proposés	Commissaires suppléants proposés
Botsorhel	Hervé Cillard	Cindy Berthou
Carantec	Alain Duigou	
Garlan	Bruno Floc'h	Philippe Coupé
Guerlesquin	Jean-Hervé Goarnisson	Mickaël Geffroy
Guimaëc	Jean-Charles Cabon	Anne Bévout
Henvic	Marylin Adam	Gilbert Leran
Lanmeur	Romain Sini	Ludovic Bouget
Lannéanou	Patrick Berger	Ghislaine Porcher
Le Cloître Saint-Thégonnec	Mohamed Faquir	Yann Ruellen
Locquénolé	Guillaume Lecuyer	Andréa Fernandes de Abreu
Locquirec	Danièle Jolivet	Paul Fichou
Morlaix	Patrick Gambache	Hervé Gouedard
Plouégat-Guerrand	Erwan Lucas	Philippe Trellu
Plouégat-Moysan	Philippe Adam	Yvan Pierre MELL
Plouezoc'h	Jacques Robic	Nicole Moulut
Plouigneau	Philippe Lebasque	Lionel Hamon
Plounéour-Ménez	Jean-Michel Parcheminal	Ernest Géréec
Plourin-lès-Morlaix	Morgane Bicrel	Laurence Huon
Saint-Jean-du-Doigt	Muriel Gourvil	Thomas Remeur
Taulé	Gilles Créach	Céline Jourdren / Danielou

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'Annexe III du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019 301-0001 en date du 28 octobre 2019 portant statuts de Morlaix Communauté, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de communauté décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs ;

Vu les délibérations des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants ;

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires et de dix commissaires suppléants,**
- **arrêter la liste qui sera transmise au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Sandrine Delory

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ